

## Edito

### Nouvelle année, mi-mandat !

La France est le pays qui a vu naître la haute couture, le cinéma et l'art des jardins à la française. C'est aussi une des premières destinations touristiques au monde, le pays où sont nés les arts décoratifs, la nouvelle vague ou encore les jardins de Versailles... Tous ces éléments qui font rayonner la France à l'international.

Si l'expression "French Touch" a été popularisée par le succès de la musique électronique française dans le monde, elle évoque la qualité, mais aussi, et surtout, l'originalité du talent français.

Après la French Tech et la French Touch, c'est au tour de la French Fab de faire parler d'elle ! Pour Nicolas Dufourcq, directeur général de Bpifrance, "la French Fab, c'est la manière française de faire de l'industrie, c'est l'écosystème de l'industrie française qui est trop méconnu et qui mérite toute notre considération".

Et notamment celle des acheteurs publics car les industriels et producteurs français ont un marché national à (re)conquérir.

Un marché national dans lequel l'investissement public pèse, en 2016, pour 47,3 milliards.

Les industriels (constructeurs de mobilier urbains, d'aires de jeux, de machines...), les concepteurs-paysagistes, qui exportent parfois leur savoir-faire dans le monde entier, comme les pépiniéristes et les paysagistes ont besoin des acheteurs français<sup>(1)</sup>, qu'ils soient privés ou publics.

Alors en ce début d'année, avec en ligne de mire les élections municipales de 2020, il est essentiel pour l'avenir que la "french fab" rencontre les "french buyers"<sup>(1)</sup> et notamment les maires et leurs services.

C'est avant tout une question de volonté et de choix politique, celui d'acheter et de préférer ainsi l'éco-système français, cela relève de la responsabilité économique, sociale, environnementale et fiscale des collectivités locales et territoriales. C'est un vœu que nous formulons pour 2018.

Mais avant tout, c'est à chacun d'entre vous que nous adressons tous nos vœux de santé et de bonheur pour la nouvelle année !

**Martine Meunier**

Directeur de la Rédaction

## Sommaire

### Brèves

4 • Brèves & actualités

### Conjoncture & Société

8 • Les Français et le mobilier urbain : usages et perspectives

### Débats & Opinions

10 • Consignes de l'OMS pour améliorer la santé en ville

12 • Que faire des batteries usagées ? Les recycler !

### Interview & Rencontre

14 • Pierre-Alain Madelaine : "en France, on ne manque pas d'eau !"

### Hommes & Entreprises

16 • CitéFlor, des modules végétalisés 'clés en main' !

17 • Kubota : du matériel en harmonie avec l'environnement

### Ville Active & Sportive

18 • Agde, la cité aux deux visages

### Smart City & Ville connectée

20 • Détecter, éclairer, éteindre : facile les économies !

### Aménagement & Equipements

22 • Terrains multisports : partout indispensables !

26 • Maîtrise du coût global : l'enjeu du mobilier urbain

### Eclairage & Lumière

29 • Bornes d'éclairage : lumières des temps modernes

### Aménagement & Chantiers

32 • Truchtersheim : le fitness à ciel ouvert !

36 • Calvisson, le végétal comme lien intergénérationnel

### Parcs & Jardins

40 • Roanne, le jardin des senteurs transforme un quartier

### Pro des villes

42 • Cibler les demandes et les besoins

44 • Auch : l'adaptation des pratiques, source de qualité

### Gestion & Indicateurs

47 • Pornichet : à chaque intervention, son lot d'économie

### Pavés & Dallages

50 • Joints en sable polymère : la réussite, étape par étape

### Matériel

52 • Utilitaires : votre deuxième bureau, sans limites

56 • Tout savoir sur les nacelles !

### Arbre et Végétal en ville

58 • La lutte contre le charançon rouge, une nécessité

60 • Biostimulants, usages et avantages

### Gestion de l'eau

62 • Programmateurs 'Wifi' : l'arrosage intelligent et facile !

### Génie végétal & Ecologique

64 • Les enjeux des sols fertiles en ville

### Juridique & Marchés publics

66 • Les études préalables et la réponse au marché subséquent



Revue éditée par Les Editions de Bionnay 493 route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas  
 SAS au capital de 140 800 € - RCS LYON 401 325 436  
 Principaux actionnaires : Poliphile SC et Equisetum SC - Principaux associés : Erick Roizard et Martine Meunier  
 Président-Directeur de publication : Erick Roizard - Directeur général-Directeur de rédaction : Martine Meunier  
 Dépôt légal à parution - Commission paritaire : 0221 T 78604 - ISSN : 2551-5357  
 Rédaction Secrétaire général de rédaction : Caroline Roy  
 Journalistes : Germain Granger, Marie Lemouzy, Stéphanie Pioud - Infographie : Muriel Liénard  
 Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : redaction@espacepublicetpaysage.com  
 Photo de couverture © Eskis paysagistes  
 Publicité Tél. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11 - E-mail : publicite@espacepublicetpaysage.com  
 Abonnement Les Editions de Bionnay  
 Prix au numéro : 15 € - 1 an - 9 n°+ suppléments - France : 114 € TTC Hors France métropolitaine : 134 € TTC  
 493, route du Château de Bionnay - 69640 Lachenas - Tel. 04 74 02 25 25 - Fax. 04 37 55 08 11  
 leseditionsdebionnay@orange.fr - www.espacepublicetpaysage.com/sabonner  
 Impression - Imprimerie CHIRAT - 744, rue Sainte-Colombe - 42540 Saint-Just-la-Pendue  
 État de provenance du papier : Autriche (Gratkorn) - Taux fibres recyclées : fibres vierges non recyclées  
 Certification des fibres utilisées : 100 % PEFC - Eutrophisation ptot : 0.02 kg/tonne  
 Ce numéro comporte un encart Librairie broché au centre, le guide "Le végétal dans la cité" du gnis  
 et le guide du matériel professionnel "Tondre Broyer Faucher" 2018.

En aucun cas le magazine Espace public & Paysage ne pourrait être tenu pour responsable de toute omission d'une donnée ou d'une information si intéressante qu'elle puisse être pour l'utilisateur ainsi que de toute erreur ou lacune dans l'indication de tel produit ou telle firme. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, des pages publiées dans la présente publication, faite sans autorisation de l'éditeur, est illicite et constitue une contrefaçon. Seules sont autorisées les reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, et les analyses et courtes citations justifiées par le caractère scientifique ou d'information de l'oeuvre dans laquelle elles sont incorporées (Loi du 11 mars 1957 - articles 40 et 41 et Code pénal en son article 425).